

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE**



**CELLULE D'APPUI A LA GESTION FINANCIER
CAGF**

CONTRAT N°...023... CGPMP-MSP/COVID/FT/2020

**ACQUISITION DES MASQUES EN TISSU LAVABLE DANS
LE CADRE DE LA RIPOSTE CONTRE LA PANDEMIE DE LA
COVID19**

Fournisseur : **CEPROMEFHA**
Montant : **88 888,80 USD HT**

Juillet 2020

Table des matières

Contrat	
La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire	
L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée	
Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques.....	
Le cahier des clauses administratives particulières.....	
Le cahier des clauses administratives générales.....	

1. Le Contrat

Contrat N° **023**/CGPMP-MSP/COVID/FT/2020

OBJET : ACQUISITION DES MASQUES EN TISSUS LAVABLES DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE CONTRE LA COVID19 EN RDC

TYPE DE MARCHÉ : **FOURNITURE**

PASSE PAR :

Gré à Gré

Titulaire : CEPROMEFHA	Montant HT : 88 888, 80 USD	TVA : -	Montant TTC : -
Maître d'œuvre : CGPMP		Délai d'exécution : trente (30) jours	
Imputation budgétaire :		Certificat d'agrément n° : F.92/4659	
Compte Contribuable : ONGD		Retenue de garantie : N/A	
Délai de garantie : durée d'exécution + 30 jours		Banque : EQUITY BANK	
Garantie de bonne exécution : NA		Email/Contact : +243 99 28 81 26 ; +243 81 646 51 89	
Domiciliation bancaire : 250121675120020 USD			
Nom du responsable chargé du marché : Hélène LITANDA YELIKA			

Source de financement		Etat	Dons	Emprunts
<input type="checkbox"/>	Trésor (Budget National)			
<input type="checkbox"/>	Bailleur 1 Budget Riposte COVID 19		88 888, 80 USD	
<input type="checkbox"/>	Bailleur 2			
<input type="checkbox"/>	Bailleur 3			

Engagement couvrant les périodes suivantes		Etat	Dons	Emprunts
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c.			
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 1		88 888, 80 USD	
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 2			
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 3			

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

- Le présent Contrat
- La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
- L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée ;
- Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
- Le cahier des clauses administratives particulières;
- Le cahier des clauses administratives générales ;

CONTRAT N°..023 /CGPMP-MSP/COVID/FT/2020

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le ..^{sept}..... jour du mois de ..^{octobre}... de l'année ..²⁰²⁰...

Entre

Le Ministère de la Santé Publique ayant ses bureaux sis, Boulevard du 30 Juin/ Immeuble intelligent, 2è niveau/ Kinshasa-Gombe. E-mail : cgpmpmsp@cagmsp.cd pour le compte du Programme Élargi de Vaccination PEV, représenté par le **Dr ETENI LONGONDO**, Ministre, (ci-après dénommé l'« Autorité contractante ») d'une part,

ET

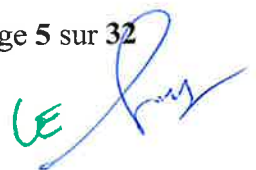
CEPROMEFHA ONGD, ayant son bureau principal sis, 3, Avenue Luozi, Commune de Kasa-Vubu à KINSHASA/ RDC. N Certificat d'grément n° : **647/PL-SMRM/2012**, **Certificat d'enregistrement n° 244/2013**, Tél : +243 99 28 481 26 ; +243 81 646 51 89 ; représentée par **Madame Hélène LITANDA YELIKA**, **Directeur Général** (ci-après dénommé le « Titulaire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a, par gré à gré, sollicité en vue pour l'acquisition des masques en tissus lavables dans le cadre de la riposte contre la pandémie COVID-19 et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison desdites fournitures et la prestation des services connexes y relatives, pour un montant global de **88 888,80 USD HT** (Dollars américains hors taxe quatre-vingt-huit mille huit-cent quatre-vingt-huit, centimes quatre-vingt) (Ci-après dénommé le « montant du Marché »),

Le délai d'exécution du contrat est de **soixante (60) jours, suivant réception du bon de commande.**

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 1. Le présent Contrat ;
 2. La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 3. L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée ;
 4. Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques;
 5. Le cahier des clauses administratives particulières ;
 6. Le cahier des clauses administratives générales ;
3. Le présent Contrat prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante, par les présentes, de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.



5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

Le règlement sera effectué comme suit :

- (i) Règlement de l'Avance : **vingt (20 %) pour cent** du prix du marché **soit 17 777,76 USD HT** sera réglé dans les 15 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement et une garantie bancaire pour un montant équivalent, et soumise conformément au modèle fourni dans le document d'appel d'offres ou sous une autre forme acceptable par l'Autorité contractante ;
- (ii) A la réception : le solde de **quatre-vingt (80%) pourcent** du prix du marché **71 111,04 USD HT** sera réglé au Titulaire dans les trente (30) jours suivant la date de réception prononcée sans réserve, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jour, mois et an que ci-dessus.

Pour **Le Ministère de la Santé**
(Autorité contractante)

Dr ETENI LONGONDO

Pour **CEPROMEFHA**
(Titulaire du Marché)

HELENE LITANDA YELIKA